

Procédure d'accueil Les Marsupiots à Hoerd

Protocole sanitaire Covid-19

1^{er} Septembre 2020

Locaux et lieux d'activités :

Les responsables légaux des enfants ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Un fléchage de circulation est mis en place.

Mesures sanitaires :

Nettoyage / Désinfection des locaux / Entretien :

Le linge quotidien (lavettes, draps, sacs de couchage) est lavé à 60°C, avec une lessive désinfectante.

Avant l'ouverture et après chaque temps d'accueil, un réapprovisionnement en quantité suffisante de savons, serviettes jetables et gel hydro alcoolique est effectué ;

- Tous les robinets, les lavabos et les toilettes sont désinfectés après le repas et après le goûter ;
- Les locaux sont aérés au minimum pendant 15 minutes, avant et après chaque temps d'accueil ;
- Les poignées de portes, les interrupteurs, les stylos et les téléphones sont désinfectés une fois par jour au minimum ;
- Les tables sont désinfectées après chaque passage ;
- L'entretien des locaux est fait par les agents de la Commune de HOERDT
- L'entretien de la salle à manger est fait par une salariée de l'Association Les Lutins, 2 fois par jour.

Mesures sanitaires pour les enfants :

Tout mineur accueilli de onze ans ou plus porte un masque de protection. Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi.

Mesures sanitaires pour le personnel :

Les mesures sanitaires suivantes sont mises en œuvre :

Le personnel se lave les mains selon le protocole avant de prendre son poste de travail.

Le gel hydro alcoolique peut se substituer au lavage des mains.

Du gel hydro alcoolique, des masques et gants sont mis à disposition.

Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée du travail et les masques sont changés toutes les 4 heures.

Accueil du matin :

Les parents sont invités à prendre à leur domicile la température de leur enfant. En cas de symptômes ou de fièvre supérieure à 38 °, l'enfant ne doit pas se rendre dans notre structure.

Le personnel veille à maintenir une distanciation physique avec le public accueilli.

Un fléchage est mis en place pour orienter les parents. Le port du masque « grand public » est obligatoire pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Les parents ne peuvent entrer dans les locaux et devront respecter la distanciation marquée au sol.

Deux points d'entrées sont mis en place pour séparer les enfants de maternelle et de primaire.

L'accueil des enfants de maternelle se fait par l'entrée principale et celle des primaires par la porte de la salle d'activité des grands.

Un animateur de chaque groupe vient chercher l'enfant.

L'enfant est accompagné pour se laver les mains à son arrivée.

Accueil du midi :

Les déplacements

Un fléchage de circulation est mis en place pour éviter le croisement des groupes.

Restauration:

La salle à manger est aérée avant et après chaque service pendant 15 minutes.
Le nettoyage des tables est effectué avant l'arrivée et entre chaque utilisation.

Les animateurs font un rappel aux enfants des mesures barrières (ne pas partager la nourriture, l'eau, les couverts,...).

Les activités :

Les enfants sont répartis dans les différentes salles et restent avec leurs animateurs référents tout au long de la journée.

Un temps de transmission sur les gestes barrières est réalisé avec les animateurs et relayé aux enfants avec des explications imagées, adaptées et répétées. L'équipe met l'accent pour rendre ce temps ludique (chants, comptines, pictogrammes).

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

Départ des enfants :

Les parents ne peuvent pas se rendre dans les salles d'activités pour chercher les enfants. Comme lors de l'accueil du matin, ils doivent attendre à l'extérieur aux deux points de sortie en respectant la distanciation marquée au sol.

Des animateurs se chargent de récupérer les enfants, dans les salles d'activités pour les accompagner jusqu'à leurs parents, après un lavage des mains.

De brefs retours d'informations parents–animateurs peuvent être échangés en respectant la distanciation sociale.

Communication :

Les parents sont informés de la situation et du fonctionnement de l'accueil périscolaire (nombre d'enfants, conditions d'encadrement, règles sanitaires, etc...) par les moyens habituels de communication (affichage, site internet).

Procédure de gestion en cas de survenue de symptômes évocateurs d'un COVID-19 :

Concernant le personnel

Concernant les membres du personnel, toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires, troubles digestifs, ...), et toute symptomatologie anormale ne devra pas se rendre sur son lieu de travail.

Concernant les enfants

En cas de fièvre (température supérieure à 38°C), les parents en sont avertis et doivent chercher l'enfant dans l'heure qui suit.

Conduite à tenir en cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant :

- Isolement de l'enfant avec un masque dans une salle dédiée permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale
- Respect impératif des mesures barrières
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières
- Désinfection des objets touchés ainsi que de la salle d'activité.

Un enfant ne peut pas être accepté de nouveau dans la structure sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en Accueil Collectif de Mineurs.

Le présent protocole sera complété et adapté en fonction de l'évolution des connaissances et des préconisations des Pouvoirs Publics.